

Jean-Baptiste André Godin à Chalot et Cie, 8 décembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (22)

Collation1 p. (477v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Chalot et Cie, 8 décembre 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50857>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 décembre 1882](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire[Chalot et Cie](#)

Lieu de destination18, rue Vivienne, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin avertit Chalot et Cie qu'il fera faire ailleurs une photographie que celui-ci ne peut réaliser. Il lui demande d'envoyer des épreuves de son portrait et de celui de Marie Moret.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- Le chiffre de la date de rédaction est manuscrit à la mine de plomb par-dessus l'encre effacée de la copie.

Mots-clés

[Photographie](#)

Personnes citées[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise 8 Dicembre 89

11

Messieurs Chalot et C^o

Puisque nous ne pouvons
me faire autre chose que
ce que nous on 'avez
envoyé', je m'en tiendrai
là et verrai à faire
faire ailleurs une autre
photographie.

Je m'envoye donc
qu'un second exemplaire
de l'épreuve en question,
et ajoutez à ce spécimen

de la photographie
de Niagara - de vous
compléter les exam-
plaires que nous me-
serez.

Veuillez agréer
Messieurs, mes civilités
proférées.

Gouenq